



La Voie À Suivre

NOA'H

596

24 OCTOBRE 2009

6 HECHVANI 5770

Publication
HEVRAT PINTO
Sous l'égide de
RABBI DAVID HANANIA
PINTO CHLITA
11, rue du plateau
75019 PARIS
Tel: 01 48 03 53 89
Fax 01 42 06 00 33
www.hevratpinto.org
Responsable de publication
Hanania Soussan

GARDE TA LANGUE

*Il est considéré
comme ami de D.*

Si en ne racontant pas quelque chose on ne risque pas de perte financière, mais seulement de subir des propos désagréables, c'est évidemment interdit de raconter, et il n'y a pas à tenir compte des inconvénients. Cela vaudra d'être considéré comme un ami de D., dont le visage brillera comme la lumière du soleil, ainsi que l'ont dit les Sages : « Ceux qui sont humiliés et n'humilient pas, entendent des propos vexants et n'y répondent pas etc., le verset dit d'eux : Mes amis sont comme le soleil qui sort dans toute sa puissance. »

Dédié à la mémoire de
Esther Bachar
Bat Avraham

SAGES, PRENEZ GARDE A VOS ACTES

(PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

Noa'h vint avec ses fils, sa femme et les femmes de ses fils avec lui dans l'Arche à cause des eaux du déluge » (7, 7) Rachi explique au nom des Sages (Yalkout Chimoni Noa'h 56) : « Noa'h aussi faisait partie des gens de peu de foi, il croyait sans y croire que le déluge allait venir, et il n'est rentré dans l'Arche que lorsque les eaux l'y ont poussé. »

C'est étonnant : est-il possible que Noa'h, dont la Torah témoigne qu'il était un juste : « Noa'h était un homme juste et parfait dans ses générations » (6, 9), se soit conduit comme un homme de peu de foi et ait douté en son cœur si la parole de D. allait se réaliser ou non, et si le déluge allait arriver ?

De plus, on ne trouve pas que Noa'h ait été tellement puni, car il est dit dans Rachi (7, 17) que Hachem l'a protégé de la génération du déluge qui voulait casser l'Arche, ce qui veut dire que non seulement il n'a pas été puni de croire sans vraiment croire, mais qu'au contraire Hachem l'a protégé.

On peut expliquer qu'en son cœur, Noa'h croyait certainement que les paroles de Hachem se réaliseraient totalement, et en particulier après avoir constaté que tous les animaux, proches et lointains, de ceux qui n'étaient pas tombés dans la dépravation, étaient venus dans l'Arche par couples (6, 20). Mais il savait que la bonté de Hachem est infinie et Sa miséricorde illimitée (Eikha 3, 22), et que si les gens de la génération du déluge se repentaient, même à la dernière minute, si même une partie d'entre eux envisageaient de se repentir, le Saint béni soit-Il ne ferait pas tomber le déluge. Quand il est entré dans l'Arche, Noa'h a dit aux gens de sa génération : vous ne vous êtes pas repentis et vous n'avez pas écouté mes mises en garde, le décret va être exécuté et le déluge arrive. Donc il était possible que le soupçon et l'espoir de Noa'h se réalise, qu'ils se repentent, alors le déluge serait évité. Mais comme il était déjà rentré dans l'Arche, il y aurait des gens dans le monde qui se tromperaient et penseraient qu'il était prouvé que toutes ses prophéties et ses mises en garde n'avaient aucun contenu réel et que c'étaient des mensonges, et ils ne feraient pas de rapport entre l'absence du déluge et leurs pensées de repentir, les leurs ou celles des autres, ce qui provoquerait un grand 'hiloul Hachem. En effet, il semblerait qu'il n'y a pas de justice et pas de juge, et que chacun peut faire ce que bon lui semble, or ce serait un résultat opposé à celui que voulait Hachem en écartant le décret du déluge, Lui qui punit les méchants et pardonne à ceux qui reviennent véritablement à Lui.

Nous trouvons une idée du même genre chez le prophète Yona, qui s'est enfui devant Hachem quand Il lui a ordonné d'aller à Ninive et de prophétiser sur elle que dans quarante jours, elle allait être détruite (Yona 1, 3). Il a pensé la même chose que Noa'h, que peut-être les habitants de Ninive allaient se repentir, alors le Saint béni soit-Il serait rempli de miséricorde envers eux et ne détruirait pas Ninive, et sa prophétie se trouverait vidée de sens. Ou alors ils douteraient de sa prophétie et penseraient que Hachem ne l'avait pas envoyé. Les Sages ont dit sur le prophète Yona qu'il était l'un des justes qui ont donné leur vie pour les bnei Israël. Le livre « Kessef Niv'har », du saint Rabbi Yochiyahou Pinto, parle longuement de ce sujet.

C'est pourquoi peu importait à Noa'h, qui voulait éviter un 'hiloul Hachem, d'être considéré comme quelqu'un qui manquait de foi par ses contemporains, et il n'est rentré dans l'Arche qu'à la dernière minute possible, lorsque l'eau l'a poussé à entrer. S'ils se repentaient, il serait clair que c'est pour cela que le déluge avait été évité, et que Hachem avait

accepté leur techouva et leur avait pardonné. C'est pourquoi Noa'h n'a pas été puni, car le fait qu'il ait cru sans vraiment croire était pour l'amour du Ciel, pour qu'il ne sorte pas de sa foi une profanation du Nom de D.

Or le prophète Yona a été puni lorsqu'il s'est enfui devant l'ordre de Hachem, bien que ses intentions aient été pures, comme nous l'avons expliqué, parce que c'était la volonté de Hachem que les habitants de Ninive écoutent ses remontrances et se repentent, comme cela s'est effectivement produit, et que cela entraîne un kidouch Hachem. Si Yona ne les avait pas réprimandés, ils ne se seraient pas repentis et ils seraient morts à cause de leurs péchés. Mais en ce qui concerne la génération du déluge, D. savait que si jusqu'à présent, ils ne s'étaient pas repentis, maintenant non plus, au moment où Noa'h s'apprêtait à rentrer dans l'Arche, ils ne se repentiraient pas, et en effet ils ont essayé de casser l'Arche. Le fait que Noa'h ne se soit pas dépêché de rentrer dans l'Arche n'a pas retardé leur repentir, c'est Noa'h qui a fait cela de sa propre initiative pour éviter un 'hiloul Hachem.

On peut expliquer de cette façon la conduite de Noa'h quand il est rentré dans l'Arche, mais il ressort de ce que dit Rachi que cette conduite lui a valu des reproches. On ne peut pas dire qu'à cause de Noa'h, sa génération ait pensé que lui aussi avait une foi vacillante et que c'est cela qu'on lui reproche, car peu importe ce qu'ils en pensaient, qu'on donne à manger au méchant et qu'il meure, puisque tout le monde était sur le point de mourir.

Il semble que ce qu'on lui reproche était qu'il se soit présenté comme quelqu'un de peu de foi devant son fils 'Ham. Celui-ci était un juste au début, mais quand il a vu que son père ne rentrait pas dans l'Arche même une fois que tous les animaux étaient déjà arrivés, il s'est demandé pourquoi il ne se dépêchait pas, et s'est dit qu'il n'y croyait probablement pas tant que cela, qu'il croyait que le déluge allait arriver sans vraiment y croire.

Cette conduite qu'il a constatée chez Noa'h a éveillé chez lui des doutes. Certes, il était déjà rentré dans l'Arche et le déluge faisait rage à l'extérieur, mais sa foi avait été ébranlée, et cela l'a poussé à fauter et à avoir des relations conjugales dans l'Arche (Béréchit Rabba 36, 7), or une faute entraîne une autre, et à cause de ce péché commis par 'Ham à cause de la conduite de son père avant qu'il entre dans l'Arche, il a commis un autre péché lorsqu'ils sont sortis de l'Arche, quand Noa'h s'est enivré et dénudé dans sa tente (9, 21). C'est son fils 'Ham qui a regardé son père nu et porté atteinte à sa circoncision.

C'est effrayant, combien les actes des tsaddikim doivent être faits avec une grande exactitude, pour n'entraîner chez les autres aucun doute, même chez les plus faibles de la génération. Car du côté de Noa'h le juste, il n'y avait certainement aucun doute, il n'y avait chez lui aucun manque de foi. Mais à cause de ses actes, il a entraîné une grande lacune dans la foi de son fils 'Ham.

Ici, nous voyons combien il faut faire attention dans l'éducation des enfants, pour veiller à ce qu'ils n'apprennent rien de mauvais de notre conduite, et il faut leur expliquer pourquoi on fait telle chose qui leur paraît ne pas correspondre à la volonté de Hachem. En effet Noa'h était fier de l'éducation de ses enfants qui leur permettait de résister à l'influence de la génération du déluge, mais comme il ne leur avait pas expliqué la raison pour laquelle il tardait à entrer dans l'Arche, il a provoqué des doutes chez son fils 'Ham, au point que celui-ci a transgressé les ordres de Hachem à

À LA SOURCE

« Il envoya le corbeau et il partit, allant et revenant » (8, 4)

Il faut réfléchir au fait que le Saint béni soit-Il a créé l'espèce du corbeau et a ordonné à Noa'h de l'amener dans l'Arche pour qu'il se perpétue sur la terre. Tant qu'il est sur terre, D. le nourrit et assure sa postérité, des millions de corbeaux d'un bout du monde à l'autre, depuis la création du monde jusqu'à sa destruction finale. Or le but de la création du corbeau et du fait qu'il ait été sauvé des eaux du déluge est que les corbeaux apportent un jour de la nourriture à un tsadik quand il se cachera dans les caves du désert. Pour que ce tsadik puisse être nourri pendant une courte période de temps, le Saint béni soit-Il a nourri tous les corbeaux du monde pendant toute la durée de vie du Ciel et de la terre.

Le gaon Rabbi Zalman Sorotzkin zatsal écrit dans son livre « Oznaïm LaTorah » qu'on peut tirer de là une réponse claire à ceux qui s'abstiennent de donner de l'argent aux yéchivot sous prétexte qu'une grande partie de l'argent va à des frais divers et à la rémunération du mechoula'h et de sa famille. Nous voyons que cela vaut la peine de nourrir toutes les familles de corbeaux qui ont jamais existé au monde pour qu'un jour, « du pain et de la viande » parviennent à un seul tsadik.

« Selon leurs familles ils sortirent de l'Arche »

L'enseignement de Rabbi Yo'hanan dans le traité Sanhédrin (108a) : « selon leurs familles – et non eux », a suscité de nombreuses explications, jusqu'à celle de l'auteur de « Beer Shéva », qui dit explicitement : « Je ne sais pas ce que cela veut dire. »

Une belle explication de cet enseignement figure dans le livre « Haloukei Avanim », qui l'explique par ce que dit le traité 'Houlin (58b) : « Toute créature qui n'a pas d'os ne vit pas douze mois ». Comme d'après la tradition (Edouyot 82a) le jugement de la génération du déluge a duré douze mois exactement, il s'ensuit que ces créatures-là sont mortes dans l'Arche de Noé, pendant cette période. De l'Arche sont sortis uniquement leurs descendants, « selon leurs familles ».

« Je ne maudirai plus la terre à cause de l'homme » (8, 21)

On trouve une idée merveilleuse dans le « Haflaa » :

L'homme est attiré dans son enfance par un comportement infantile, à cause de la nature du corps matériel qui est le sien. Rachi dit que la terre a été maudite à cause de l'homme, qui a fauté parce qu'il avait été pris de la terre, à la façon dont on maudit une mère : « maudite soit celle qui a eu un pareil enfant ».

Auparavant, il aurait convenu qu'au fur et à mesure qu'il prendrait de l'âge, la matière se purifierait en lui, il aurait donc convenu que lorsqu'on sort de l'enfance, on rejette les comportements enfantins et on s'attache à l'esprit et à l'âme, car l'esprit en l'homme augmente par nature avec l'âge...

Mais la réalité est inverse : le penchant du cœur de l'homme lorsqu'il grandit est plus mauvais qu'au temps de sa jeunesse, cela implique donc que sa méchanceté ne provient pas du fait qu'il est formé de poussière, mais du fait que son mauvais penchant l'assaille et le domine. On ne peut donc pas accuser la terre d'avoir mis en l'homme des forces mauvaises, puisque nous constatons que c'est l'inverse, plus l'homme vieillit plus ses actes empirent.

C'est ce que dit le verset : « Je ne maudirai plus la terre à cause de l'homme », parce qu'elle a engendré l'homme, « car le penchant du cœur de l'homme », quand il est dans sa grandeur, est plus « mauvais » que dans sa jeunesse.

« Que votre ascendant et votre terreur soient sur tous les animaux de la terre et tous les oiseaux du ciel » (9, 2)

Le livre « Torat Bnei Issakhar » explique ce verset par ce qui est écrit dans « Hovot HaLevavot », qu'un homme pieux a raconté sur un homme de foi, qu'il avait trouvé endormi dans un désert. Il lui a dit : « Ne crains-tu pas le lion, pour dormir en cet endroit ? » L'autre a répondu : « J'aurais honte devant D. de craindre autre chose que Lui. »

Cela signifie que si l'homme craint Hachem, cette crainte fera que la crainte de lui, l'homme, sera sur toutes les créatures, qui redouteront de s'attaquer à lui et de lui faire du mal. Au contraire, elles lui seront soumises, comme Daniel dans la fosse aux lions, et de nombreux autres exemples.

C'est le sens direct du verset : « que votre ascendant et votre terreur », le fait qu'il y ait en vous la crainte de D., « soient sur tous les animaux de la terre et tous les oiseaux du Ciel », que cela fasse tomber sur eux une crainte de vous, et au contraire, ils seront « livrés entre vos mains ».

A LA LUMIERE DE LA PARACHAH EXTRAIT DE L'ENSEIGNEMENT DU GAON ET TSADIK RABBI DAVID 'HANANIA PINTO CHELITA

L'oisiveté mène à la faute

« Noa'h, homme de la terre, devint profane, planta une vigne, but du vin, s'enivra et se dénuda au milieu de la tente. »

Le Midrach (Béréchit Rabba 36, 3) interprète « nit'halel » comme « devint profane ('hol) ». Pourquoi a-t-il planté une vigne ? N'avait-il rien d'autre à planter d'utile, aucune autre bouture, il a fallu qu'il plante une vigne ? Cela demande à être expliqué, car il y a ici deux choses, d'une part il est devenu lui-même profane, et d'autre part il a accompli un acte profane. La première chose est plus grave que la deuxième, car quelqu'un qui fait quelque chose de profane ne devient pas forcément profane pour autant, alors que si quelqu'un est devenu profane, il ne peut plus sortir de lui que du profane.

Il semble qu'il y ait eu les deux choses chez Noa'h, et comme il avait fait un acte profane, il est devenu profane. En effet, la Guemara (Sanhédrin 70a) enseigne que le Saint béni soit-Il a dit à Noa'h : « Noa'h, tu n'aurais pas dû apprendre d'Adam, qui a fauté à cause du vin, car l'arbre dont il a mangé était une vigne, et il n'y a rien qui amène le malheur sur l'homme autant que le vin. » On sait que le vin est en rapport avec la puissance (Ets 'Haïm 33, 3), et on trouve une allusion à cette idée dans l'enseignement des Sages (BeMidbar Rabba 10, 8) selon lequel la puissance de la Torah engendre le bonheur, alors que la puissance du vin engendre le malheur, comme le dit le verset « Malheur à ceux qui sont puissants pour boire du vin » (Yéchayah 5, 22). On trouve aussi (Chir HaChirim Zouta 1, 15) : Les méchants s'appellent également puissants, ainsi qu'il est dit « Malheur à ceux qui sont puissants pour boire du vin ».

Comme Adam avait provoqué un malheur à cause du vin la veille du Chabat, les Sages ont institué de faire le kidouch (acte de sainteté) sur du vin le soir du Chabat pour affaiblir la puissance de la justice, et comme Noa'h avait planté une vigne en sortant de l'Arche, il est devenu profane, car D. n'avait pas ordonné qu'il plante des arbres, Lui-Même les aurait fait revenir. Si l'on demande comment Noa'h aurait pu le savoir, il l'aurait pu de la colombe qui était revenue avec un rameau d'olivier dans la bouche. Il savait que D. avait planté les arbres qui avaient été arrachés par les eaux du déluge, et pourtant il s'est mis à planter, et à planter une chose dont il n'y avait jamais eu aucun besoin. De cette façon, il s'est rendu lui-même profane, car un tsadik n'a pas l'habitude de s'occuper de quelque chose de superflu pour lequel il n'y a aucun besoin.

Comme il s'était rendu lui-même profane, et avait perdu son temps, l'oisiveté l'a mené à la faute, il est alors devenu profane, et a planté une vigne et non autre chose d'utile. D. S'est immédiatement irrité contre lui, car Noa'h savait qu'Adam avait fauté à cause de la vigne, avait amené le malheur sur lui-même et sur le monde entier, et avait provoqué la mort pour toutes les générations. Pourtant, il n'a rien trouvé d'autre à faire que de s'occuper du vin, donc qu'est-ce qui a provoqué qu'il est devenu profane ? Le fait d'avoir accompli un acte profane en perdant son temps pour s'occuper d'une chose inutile.

A PROPOS DE LA PARACHA

« D. dit à Noa'h : Le terme de toutes les créatures est arrivé à Mes yeux, parce que la terre, à cause d'elles, est remplie de violence ; et Je vais les détruire avec la terre »

Rachi cite les propos célèbres de nos Sages selon lesquels le décret contre la génération du déluge n'a été signé qu'en raison du vol, comme le dit le traité Sanhédrin au nom de Rabbi Yo'hanan : « Comprends combien est grande la force du vol, puisque la génération du déluge a tout transgressé mais que son sort n'a été scellé que lorsque les mains ont tendu vers le vol, ainsi qu'il est dit « parce que la terre, à cause d'elles (les créatures), est remplie d'exaction, et Je vais les détruire avec la terre ». »

En effet, l'homme que nous appelons « voleur » est très déficient dans les fondements de la foi en Hachem. Les commentateurs ont déjà expliqué les allusions faites à travers les lettres de l'alphabet : Aleph, Beth, Guimel, Daleth : là où il y a la foi (« emouna », avec aleph) en D., il y a la bénédiction (« berakha », avec beth), mais lorsqu'il y a du vol (« guézel », avec guimel), alors survient la pauvreté (« dalout », avec dalet). Seul l'argent qui vient à l'homme honnêtement est porteur de bénédiction et de réussite, et personne au monde ne pourra le lui enlever.

Parfois, D. veut faire un cadeau à quelqu'un. Ainsi, il se lève un beau matin et une chance inouïe lui sourit. Citons en exemple ce qui s'est passé dans un centre commercial en Israël, événement où intervient aussi une question de halakha très intéressante.

Ce jour-là, le centre commercial était très fréquenté. Après leurs achats, les clients faisaient la queue à la caisse lorsque l'un d'eux se mit à tousser... de plus en plus fort, au point d'éclabousser les personnes qui le précédaient.

L'homme qui se trouvait juste derrière celui qui était agité par la toux lui fit remarquer qu'il n'était pas correct de se conduire ainsi, car il savait pertinemment que de tels postillons sont susceptibles de nuire à des individus sensibles comme les personnes âgées et les enfants. Il lui suggéra donc de se mettre de côté.

L'homme qui toussait écouta cette remarque sans protester, quitta la queue et attendit sur le côté, laissant celui qui l'avait réprimandé s'avancer et prendre sa place.

Soudain, après que « le donneur de leçons » ait payé ses achats, quelque chose se produisit... le directeur du centre commercial s'approcha de lui, une enveloppe à la main, entouré d'une armée de photographes tentant de saisir chaque « pose » possible.

Il lui remit l'enveloppe, et lui annonça solennellement qu'il s'agissait de bons d'achat correspondant à une somme de 10.000 chékels, qui lui revenaient parce qu'il était le millionième client du centre commercial...

Il est facile de deviner ce qui se passa ensuite. Le « tousseur », qui se tenait à l'écart, cessa de tousser... et vint réclamer ces bons d'achat, expliquant que s'il n'était pas sorti de la queue, c'est à lui qu'ils seraient revenus...

Cette histoire fut racontée à la table du Rav Zilberstein chelita, et on s'interrogea sur ce que dit la Torah dans un cas pareil.

Le Rav Zilberstein raconte dans son livre « Barkhi Nafchi » : Quand j'étais chez mon beau-frère le gaon Rabbi Haïm Kaniewski, je lui ai dit qu'à mon avis, les bons d'achat ne revenaient pas au «

tousseur » mais plutôt à celui qui lui avait fait la remarque, puisque du fait de sa toux nuisible pour ses voisins, il lui était interdit de rester dans la queue ; ainsi il n'avait pas à revendiquer les bons.

Mon beau-frère a approuvé ces propos, en insistant toutefois davantage sur le caractère nuisible de celui qui toussait.

Le gaon Rabbi Nissim Karelitz pensait que le « tousseur » n'avait pas droit aux bons d'achat, mais pour une autre raison. Il l'a expliqué en disant que « ce sont les hommes qui gagnent, pas les bons », c'est la providence divine qui a voulu que le « tousseur » ne gagne pas, en provoquant sa toux et sa sortie de la queue. Si D. avait voulu qu'il gagne, Il ne lui aurait pas amené cette forte toux qui l'a fait sortir de la queue.

Rabbi Nissim a cité ce que racontait le 'Hafets 'Hayim à propos d'un sage qui s'était fait inviter chez un homme simple ; les deux avaient acheté des billets de loterie. Mais l'hôte s'était dit que comme certainement, du Ciel on voudrait faire du bien au sage invité chez lui, son billet avait donc plus de chance de gagner.

Qu'a-t'il fait ? Après que son hôte, le sage, se soit endormi, le maître de maison s'est levé pour échanger les billets. Il a mis le sien dans la poche de l'érudit et a pris pour lui celui de ce dernier.

Mais qu'est-il arrivé en fin de compte ? Le billet du maître de maison, qui se trouvait maintenant dans la poche de l'érudit, a eu de la chance et a gagné le gros lot.

Le maître de maison, voyant sa perte cuisante, a commencé à se perdre en prétextes nombreux et confus, « expliquant » que « mon billet est tombé par erreur » dans votre poche, et « votre billet est tombé par erreur dans ma poche »...

Le Hafets Hayim dit à ce propos : « Est-ce que ce sont les billets qui gagnent ? Ce sont les hommes qui gagnent ! Celui à qui D. veut attribuer la fortune sera le gagnant, et il n'y a rien en dehors de lui ! Si le maître de maison a mis son billet dans la poche de l'érudit et que c'est précisément ce billet qui a été tiré au sort, c'est un signe clair qu'il en a été voulu ainsi dans le Ciel, donc il n'y a rien ensuite à réclamer.

Il en va de même dans la situation du centre commercial, d'après Rabbi Nissim ; si D. a tourné les événements ainsi, c'est un signe que les bons devaient revenir au deuxième individu.

De plus, toute cette histoire que les propriétaires du centre commercial veulent attribuer des cadeaux au « millionième client » paraît surprenante, et on n'entend quelque chose de ce genre que très rarement. C'est pourquoi il est clair que la providence divine a voulu que l'homme qui avait fait la remarque au « tousseur » gagne le prix.

De plus, s'agissait-il réellement du millionième client ? Y en a-t-il une preuve ? Il est évident que les propriétaires ont cherché à se faire de la publicité, c'est pourquoi ils ont organisé l'événement de cette façon, en faisant venir des photographes et des journalistes pour qu'ils commentent ensuite cette histoire saisissante. Mais il n'est pas du tout certain que ce soit vraiment le millionième client.

Tout cela prouve que la volonté de D. était d'attribuer un cadeau à cet homme, si bien que celui à qui on a effectivement apporté l'enveloppe était le véritable gagnant.

UNE TORAH DE VIE

TU AS FABRIQUE UN GOLEM FAIT DE TERRE - 2^{ÈME} PARTIE

Dans l'article de la semaine dernière, nous avons évoqué plusieurs cas de création d'animaux par des Sages d'Israël, et nous avons examiné plusieurs questions et conséquences halakhiques pratiques qui découlent d'une preuve de la Torah.

Le 'Hida, dans « Chem HaGuedolim », évoque le gaon Eliahou, Av Beit Din de Chelm « qui était très compétent dans le Séfer HaYetsira et avait créé un homme, comme l'écrit son petit-fils. J'ai entendu de quelqu'un qui l'avait entendu du fils du gaon auteur de « Cha'ar Ephraïm » les merveilles effectuées par le gaon Eliahou, par la puissance de la vraie « kabbala ma'assit », en des moments de nécessité et de danger. J'ai vu dans les Responsa du Ya'avets qu'il avait entendu de son père que celui qui avait été créé au moyen du Séfer HaYetsira par le gaon Eliahou avait beaucoup grandi. Il a craint qu'il ne détruise le monde, c'est pourquoi il a enlevé le Nom de D. de son front et il est retourné à la poussière. »

Dans le commentaire « Mikedem LaAyin » de Rabbi Chelomo Aharon Wertheimer zatsal, sur un autre livre du 'Hida, « Midbar Kedemot », le 'Hida en parle, en indiquant qu'une fois, il avait oublié le vendredi de faire sortir de sa bouche le saint Nom de Hachem par lequel il avait été créé, et quand il se l'est rappelé après avoir dit « Mizmor Chir LeYom HaChabbat », il l'avait enlevé et avait ensuite ordonné aux fidèles du beit hamidrach de répéter « Mizmor Chir LeYom HaChabbat ». Ensuite, dans ce beit hamidrach, on avait pris l'habitude de dire « Mizmor Chir LeYom HaChabbat » deux fois, et c'est l'habitude dans le beit hamidrach de Prague jusqu'à aujourd'hui.

Le golem peut-il compléter un minyan

En ce qui concerne la situation halakhique d'une telle créature, le « 'Hakham Tsvi » l'a examinée dans ses Responsa. Voici ce qu'il écrit : J'ai douté si un homme qui a été créé par le Séfer HaYetsira, comme celui qui figure dans Sanhédrin, et celui dont on a témoigné sur le gaon Rabbi Eliahou, Av Beit Din de Chelem, s'il peut se joindre pour former un minyan lorsqu'il faut dix hommes, comme pour dire le kadich et la kedoucha. Certains disent que comme il est écrit « Je serai sanctifié parmi les bnei Israël », il ne peut pas se joindre. Mais peut-être faut-il considérer ce qui est écrit dans Sanhédrin : « Celui qui élève un orphelin chez lui, l'Écriture le lui compte comme s'il l'avait enfanté, ainsi qu'il est écrit « les cinq fils de Mikhal », or Mikhal n'a pas eu d'enfants, c'est Meirav qui en a eu, mais Meirav les a enfantés et Mikhal les a élevés. » Il s'ensuit que l'œuvre des mains des tsaddikim fait partie des bnei Israël, puisque les actes des tsaddikim sont leurs engendremens...

Le 'Hakham Tsvi résout ce doute en disant que comme Rabbi Zeira a dit « Toi qui as été créé par mes amis, retourne à la poussière », donc il l'a tué, s'il avait été possible de l'associer à un minyan, il ne l'aurait pas éliminé du monde. Certes, il n'y a pas là d'interdiction de verser du sang, puisque le verset dit avec précision « celui qui verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé », il s'agit d'un homme qui a été engendré par un homme, c'est-à-dire que le fait de verser le sang s'applique à celui qui est passé par les entrailles de sa mère, or l'homme qui avait été créé par Rava n'avait pas passé par les entrailles d'une femme. Mais quoi qu'il en soit, s'il avait eu une utilité, il n'aurait pas dû l'éliminer du monde. On en conclut qu'il ne peut pas se joindre

à un minyan. Racontons ici ce que dit le gaon Ya'avets lui-même sur la fin du golem qui avait été créé, une fois qu'il a accompli la tâche que lui avait assignée son grand-père Rabbi Eliahou : « J'ai entendu d'une bouche sainte [le 'Hakham Tsvi] qu'après avoir vu qu'il avait beaucoup grandi, il a eu peur qu'il ne détruise le monde, il a donc enlevé le Nom de son front et il est retourné à la poussière. Mais il lui a fait une blessure sur le visage en enlevant le nom... »

D'après la tradition des anciens de la communauté de Chelem, « le golem a été caché dans un grenier à l'entrée de la grande synagogue, dans la gueniza, parmi les livres déchirés et les objets sacrés qui n'étaient plus valides. Il y est resté enveloppé dans un talit déchiré. Il est interdit de monter là-bas à cause du danger qui a menacé il y a de nombreuses années un homme qui avait osé monter pour chercher dans les livres et voir le golem... »

Se joindre à un minyan

A un autre endroit nous trouvons une discussion du même genre sur le fait de savoir s'il convient de faire participer à un minyan un homme qui a été créé au moyen du Séfer HaYetsira. J'ai entendu citer une preuve pour l'interdire, sinon pourquoi les tribus auraient-elles été obligées de s'adjoindre Hachem pour être dix ? Il leur aurait suffi de créer un homme. On peut réfuter cette preuve, mais ce n'en est pas ici le lieu (Mena'hem Tsion, Chem Hagedolim).

Le 'Hida indique dans « Birkei Yossef » (Orah 'Haïm 55, 4) qu'il a vu une lettre du Mahari Leib Katz, fils du « Cha'ar Ephraïm », qui apportait une preuve de ce qui s'était passé avec Rabbi Eliezer, quand il avait libéré son esclave pour le faire participer au minyan, en transgressant la mitsva positive « vous serez servis par eux à jamais ». S'il avait été possible de le faire participer, il aurait pu créer un homme au moyen du Séfer HaYetsira, car Rabbi Eliezer avait un grand pouvoir, comme le rapporte le Midrach HaNéelam.

Mais le 'Hida rejette cette preuve, car il est possible qu'il ne l'ait pas fait par piété. De plus, cela aurait demandé beaucoup de préparation, et il n'y avait peut-être pas le temps. En ce qui concerne la halakha, le 'Hida conclut en affirmant :

« Il n'y a pas de doute qu'un tel homme a le même statut que quelqu'un qui est sourd-muet. En effet, quand on crée un tel homme, il n'a la force que de respirer, donc il ne peut certainement pas participer à un minyan, car il est comme un homme qui n'entend pas et ne parle pas, il ne participe pas à un minyan. »

S'agit-il de pétrir ou de construire ?

Un autre point de vue halakhique intéressant est traité dans les Responsa « Gueiza Ychaï » de Rabbi Yéhoua Chemouël Achkénazi :

Je me suis demandé si les rabbanim, qui ont beaucoup de pouvoir et étudient le Séfer HaYetsira pour créer un homme, peuvent le faire le Chabat ? On peut dire que comme ils ne font rien avec leurs mains par le Séfer HaYetsira, mais rassemblent uniquement des lettres du Nom de D. avec lesquelles le monde a été créé, et créent ainsi un homme ou une bête, il n'y a pas d'interdiction de la Torah le Chabat, car ce n'est pas un travail fait par les mains. Ou peut-être qu'en bougeant les lèvres pour rassembler les lettres du saint Nom, et que cela résulte dans l'apparition d'un homme ou d'une bête, c'est une transgression du travail de construire le Chabat. Ou il est possible qu'il s'agisse de l'interdiction de pétrir, ce qui est également interdit le Chabat.